



Direction générale de la santé

Le dépistage organisé du cancer du sein

Le programme de dépistage organisé s'adresse aux femmes de 50 à 74 ans car l'incidence du cancer du sein est maximale dans la tranche d'âge de 50 à 74 ans. Une mammographie est proposée tous les deux ans et les femmes sont invitées à participer par courrier personnalisé adressé par la structure de gestion de sa résidence principale.

Un programme d'assurance qualité est mis en place

Il comprend : un examen clinique systématique, une mammographie gratuite avec deux clichés par sein et des clichés supplémentaires si nécessaires, une double lecture pour les clichés normaux et des examens complémentaires immédiats pour les clichés ayant des images anormales, une formation obligatoire des radiologues à la lecture, un contrôle obligatoire des installations mammographiques tous les 6 mois et une évaluation annuelle.

Le programme a été généralisé sur les 100 départements en 2005

De nombreux partenaires sont impliqués dans le programme :

- la Direction générale de la santé (DGS) et l'Institut national du cancer (INCa) copilotent ce programme.
- la Haute autorité de santé est chargée de définir les bonnes pratiques,
- l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargée du contrôle de qualité des appareils composant le parc mammographique,
- l'Institut de veille sanitaire (InVS) est chargé de l'évaluation.

Un comité national de suivi est positionné auprès de l'INCa.

Le financement est assuré par la DGS et l'assurance maladie.

Des structures de gestion (SG) départementales ou interdépartementales, dont les missions sont d'assurer au niveau local, les invitations, le recueil des données nécessaires à l'évaluation, la formation des professionnels et la communication auprès des femmes, sont au nombre de 89 pour les 100 départements. Les SG sont sous la responsabilité des ARS.

Les données du programme du dépistage organisé sont disponibles pour les taux de participation en avril de l'année N+1. Les données épidémiologiques détaillées sur les cancers détectés et le type de cancer sont disponibles deux ans plus tard.

Le taux de participation des femmes au programme de dépistage organisé du cancer du sein est en 2009 de 52,8 %. Il existe de nombreuses variations entre départements.

Les recommandations concernant la participation au dépistage de ce cancer sont d'atteindre 70% de la population cible. Dans le cadre du deuxième plan cancer 2009-2013, des mesures spécifiques sont envisagées pour améliorer cette participation, notamment celles des femmes les plus vulnérables.

Pour l'année 2005, le dépistage organisé du cancer du sein a permis la découverte de 12 413 cancers du sein, soit 42 % des nouveaux cas de cancers estimés, par le réseau des registres des cancers Francim, pour des femmes de 50 à 74 ans.

Il faut rappeler que le dépistage du cancer du sein en France comprend un double dispositif : le dépistage organisé détaillé ci-dessus (mammographie gratuite) et le dépistage individuel (mammographie remboursée sur prescription médicale pour les femmes à risque).

Le taux de couverture (dépistage organisé plus dépistage individuel) varie d'un département à un autre. Il est en 2009 en moyenne de presque 70 %.

Le dépistage est le seul moyen de déceler un cancer à son début permettant de réduire la lourdeur du traitement d'en diminuer les effets adverses et d'améliorer le pronostic vital.

Il faut aussi souligner que la surveillance du dépistage organisé du cancer du sein permet aux femmes de bénéficier d'examen dont la qualité ne cesse d'augmenter.